



Association LOISIRS et CULTURE de l'Herbasse

40 Place du Champ de Mars - Mairie

26260 – MARGES

Siret n°: 39123462200010

REGLEMENT INTERIEUR

Puces des couturières et des Arts du fil 2025

L'association Loisirs et Culture organise la troisième édition des Puces des Couturières et des Arts du fil.

Cette manifestation aura lieu au sein du Complexe sportif Lydia & Louis Chossat - 55, route de la Plaine – 26260 – Margès
Le dimanche 2 novembre 2025 de 9 h à 17 heures.

Art. 1 : Le présent règlement intérieur a pour objet d'encadrer les activités des visiteurs et des exposants.

Art. 2 : Le présent règlement est applicable lors de l'évènement des Puces des couturières 2025 organisé par l'association Loisirs et Culture de l'Herbasse. Il sera affiché lors du dit évènement.

Art. 3 : Les puces des couturières et des Arts du fil rassemblent :

Des particuliers qui veulent vendre des articles concernant la couture, le tricot, le patchwork, la broderie : boutons, fils, tissus, laine, kits, patrons, revues, livres, mercerie et fournitures diverses.

Art. 4 : Prix de l'emplacement :

Participation : 8 € par table de 1,20 m – 10 € par table de 1,80 m – 3 € la grille de présentation (2 chaises sont à disposition)

Art. 5 : Inscriptions et paiement :

Les inscriptions sont prises en charge par l'association Loisirs & Culture de l'Herbasse.

Le règlement par chèque à l'ordre de l'association Loisirs & Culture de l'Herbasse est à joindre au formulaire d'inscription, accompagné de la pièce d'identité de l'exposant (recto-verso) et l'attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile et en certifiant ne pas être un professionnel.

Toute demande d'inscription incomplète ne pourra être prise en compte.

En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.

Art. 6 : L'inscription ne sera validée par l'organisateur qu'à réception complète du dossier d'inscription.

(formulaire d'inscription, pièces jointes requises inscrites sur le formulaire d'adhésion, paiement)

L'inscription à cet évènement vaut acceptation du règlement intérieur.

Art. 7 : Annulation : Les inscriptions sont fermes et définitives.

En cas d'annulation de l'organisateur, le règlement de l'emplacement sera intégralement restitué.

Art. 8 : Installation et emballage : L'installation peut se faire à partir de 7h. L'organisation et la mise en place du matériel seront réalisés par les organisateurs. Rien ne pourra être accroché sur les murs. Pour des besoins de sécurité et de l'aisance des visiteurs, les exposants ne devront pas déposer de cartons, paniers, valises etc... dans les allées devant chaque emplacement. Les exposants s'engagent à restituer l'espace occupé et le matériel mis à disposition à la fin de l'évènement. Chaque emplacement devra être débarrassé de tout déchet et rendu tel que trouvé. L'installation doit être faite avant 9 heures et le emballage ne peut se faire avant 17 heures.

Art. 9 : Emplacement : Les placements seront déterminés par les organisateurs dans l'ordre d'arrivée des réservations et ne pourront en aucun cas faire l'objet de réclamation ou plainte. Il ne saurait aucunement exister de préférences, passe-droit ou dérogation pour l'attribution des emplacements.

Art. 10 : Les organisateurs sont seuls décisionnaires en cas de litige.

Art. 11 : L'entrée de l'évènement est gratuite pour les visiteurs.

Art. 12 : Assurance : L'association Loisirs et Culture de l'Herbasse décline toute responsabilité en cas de vol, accident, vandalisme, intempéries, de pertes ou de détérioration de matériel, et sur les véhicules des exposants.

Les véhicules devront être enlevés après déchargement et stationnés sur le parking devant les salles.

Art. 13 : Produits interdits à la vente et activités interdites :

Pour tous, sont interdits à la vente : tout produit illégal, tout produit n'ayant pas de lien avec l'objet de l'évènement, tout produit étant issu de l'exploitation animale ainsi que tout produit à caractère religieux, sexuel ou politique.

Art. 14 : Contrôle de la manifestation :

Un contrôle pourra être effectué à tout moment par les forces de Police afin de s'assurer du respect de la réglementation et des lois en vigueur.

L'organisateur se réserve le droit de faire enlever d'un emplacement des produits dont il jugerait la présence en contradiction avec le présent règlement intérieur général ou de faire remballer un exposant ne respectant pas le présent règlement.

Art. 15 : Conditions de participation :

L'évènement est réservé aux participants dans le cadre de la réglementation en vigueur et en accord avec le règlement intérieur. En signant leur formulaire d'inscription, les participants déclarent par là même adhérer aux clauses du présent règlement.

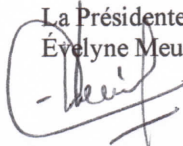
Art. 16 : Règlement général sur la protection des données : En conformité avec le RGPD, les exposants acceptent l'utilisation de leurs données personnelles par Loisirs et Culture de l'Herbasse. Les données fournies ne seront utilisées que par l'association pour son fonctionnement et sa communication.

Sauf demande expresse formulée par écrit à LCH autorise explicitement l'utilisation par l'association des photos et vidéos le concernant sur le site Internet.

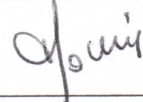
Art.17 : les animaux ne sont pas acceptés à l'intérieur de l'ensemble des bâtiments, sauf chien guide.

Fait à MARGES, le 09/07/2025

La Présidente :
Évelyne Meunier



La Vice-présidente :
Marie-Noëlle MOUNIER



**Association Loisirs et Culture
de l'Herbasse**
40 Place du champ de Mars
Mairie - 26260 MARGES

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter sur :

mail : loisirs.culture.herbasse@gmail.com.

Sur place: buffet/buvette

Site : <https://lcherbasse.wixsite.com/loisirs-culture>

facebook : loisirs et culture de l'herbasse.margès

tél: 06 83 58 13 07

Merci de nous retourner le **bulletin d'inscription** ci-dessous dûment rempli et accompagné de la **photocopie de votre pièce d'identité** (recto-verso), d'une **attestation sur l'honneur** de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile, du **règlement intérieur signé** et de votre **chèque de la réservation** à l'ordre :

Loisirs et Culture de l'Herbasse
40, Place du Champ de Mars -Mairie -26260 – MARGES

PUCES DES COUTURIÈRES ET DES LOISIRS CRÉATIFS DE MARGES
Le 02 NOVEMBRE 2025

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville

Code postal :

Tél portable :

Tél fixe :

Adresse mail :

Pièces jointes : 4 (pièce identité+règlement intérieur+attestation+chèque)